

Le 28 juillet 2009

Accord d'intéressement 2009-2011 : au final, le chat est maigre !!!

Accord 2006-2008 : quelques rappels bien utiles...

L'accord d'intéressement 2006-2008 a vécu. Rappelons qu'à ses origines, il faisait déjà figure pour l'époque d'accord minimaliste dans sa portée comme dans ses ambitions au vu des perspectives tracées et des résultats assignés sur la période.

On se souvient d'ailleurs que les signataires eux-mêmes avaient dû se résoudre pour 2008, en catastrophe, à en adapter les critères pour permettre tant bien que mal son déclenchement, sauf alors à risquer de perdre la face, faute de tout versement potentiel sur 2009.

Mais que l'on ne se méprenne pas pour autant : ne convient-il pas en effet de rappeler que si en moyenne le montant versé en mai dernier n'a pas été totalement réduit à peau de chagrin, c'est bien grâce à des consignes venues d'en haut que nous le devons.

Si sous la pression de nos représentants nationaux prenant appui sur la mobilisation et les mouvements sociaux du début d'année, la Caisse Nationale n'avait édicté une "recommandation" à destination de toutes les Caisses pour inciter fortement au versement d'un abondement à hauteur de 1000 euros par salarié, c'est bien un intéressement de misère qui nous aurait été servi !

2009-2011 : les affres de la négociation, prélude à un nouvel accord

Raison de plus donc pour la CFDT, dès la 1ère séance de négociation engagée en mai dernier, d'axer ses revendications en toute clarté sur le respect de principes majeurs, tels que :

- ⇒ l'ouverture sans restriction du champ de négociation pour parvenir à un accord ambitieux et d'envergure afin de favoriser une meilleure redistribution collective des résultats de l'entreprise,
- ⇒ la nécessité d'un texte simplifié au maximum dans son contenu, gage d'une transparence et d'une lisibilité accrue offrant ainsi à tout salarié la possibilité de vérifier pour son propre compte la bonne application de l'accord,
- ⇒ l'exigence d'une répartition égalitaire à 100% destinée à promouvoir l'équité au sein de la communauté de travail et à reconnaître la contribution de tous les salariés aux efforts produits.

Ainsi, pour conférer à l'accord une garantie solide de bon fonctionnement et éviter toute dérive ou défaut de maîtrise au fil du temps, la CFDT était résolue en particulier à retenir comme critère déterminant le PNB commercial.

C'est en effet l'élément phare qui en toute simplicité traduit le mieux l'activité de base de l'entreprise et l'investissement de chacun.

Pour autant, la CFDT s'est retrouvée bien seule hélas à abonder dans cette voie.

Au lieu de cela, la direction a préféré de beaucoup promouvoir un système complexe d'enveloppes, manipulable en fait à souhait.... Tout en se refusant du reste à nous communiquer, pour la plupart, les éléments chiffrés et l'évolution dans le temps des différents indicateurs qu'elle entendait retenir, hormis certains qui se révèlent d'emblée quasiment hors d'atteinte, comme celui basé sur les ventes nettes chaque année de 20000 forfaits tarifés pour la BDD.

Section Syndicale CFDT Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté

Adresses postales : Parc Artémis – 17 C, rue Alain Savary - 25000 BESANCON et 10, rue Gabriel Jeanton - 71000 MACON

Téléphone : 03.81.65.77.71 - Télécopie 03.81.65.77.47 – Courriel : bfc@cfdt-ecureuil.com

Adresse site interne CFDT Caisses d'Epargne : www.cfdt-ecureuil.com

Difficile dans ces conditions de mesurer le réalisme et donc de jauger correctement, a fortiori dans sa durée, la capacité de rétribution du nouvel accord.

Sans compter bien entendu les effets induits, à coup sûr négatifs, que font déjà peser pour la suite les lourdes incertitudes ou les âpres réalités du moment : évolutions du portefeuille et de nos fonds propres, carence des dividendes de notre feu CNCE, fusion avec les Banques Populaires,... pour ne citer que quelques exemples.

N'est-ce pas d'ailleurs assez cocasse mais pour le moins surprenant, comme le propose la direction, de s'autoriser à réviser chaque année les objectifs de productivité et de rentabilité, critères pourtant appelés à compter ensemble pour 50% dans le calcul de l'intéressement ?

De quoi en tout cas s'interroger sur l'appréciation que peuvent ainsi porter, pour ce qui les concernent, les services de la Direction du Travail et ceux de l'URSSAF. Mais aussi sur les "petits arrangements" ou compromissions qu'un tel flou peut susciter....

En conclusion...

Au final, le projet concocté n'a donc rien d'un texte simple, précis, rigoureux et transparent comme nous pouvions le souhaiter.

Il ne répond pas davantage à notre attente concernant le mode de répartition à 100% égalitaire comme nous le revendiquons pour plus d'équité puisqu'il fait la part belle à une distribution en fonction du salaire, soit précisément à hauteur de 30%.

Fidèle à sa pratique et à ses principes démocratiques, la CFDT s'en est bien sûr remise, comme il va de soi, à l'avis souverain rendu par ses adhérentes et adhérents réunis au sein de la Section et appelés chacun(e) à librement s'exprimer.

Ainsi, est-ce à une majorité des 2/3 que la communauté des adhérent(e)s de la Section CFDT-CEBFC a décidé de ne pas souscrire à cet accord (*).

(*) Le texte de l'accord peut être obtenu sur simple demande adressée via messagerie électronique à bfc@cfdt-ecureuil.com. En s'abstenant ainsi d'une diffusion massive sous forme papier, la CFDT entend participer concrètement aux actions menées en faveur de l'environnement.

Les délégués syndicaux CFDT de la CEBFC

**Laurent BUDINGER - Gérard CARISEY - Christian COMOY - Gilles DESMOULIN
- Michel GUINCHARD - Brigitte MARCHE**

Bulletin d'adhésion

Rejoignez la CFDT,

- ➔ 1^{ère} organisation syndicale de la profession et du Groupe BPCE,
- ➔ 2^{ème} organisation syndicale au sein de la CEBFC

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

(Bulletin à retourner à la Section CFDT/CEBFC - Parc Artémis - 17C, rue Savary 25000 BESANCON)

Section Syndicale CFDT Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté

Adresses postales : Parc Artémis – 17 C, rue Alain Savary - 25000 BESANCON et 10, rue Gabriel Jeanton - 71000 MACON

Téléphone : 03.81.65.77.71 - Télécopie 03.81.65.77.47 – Courriel : bfc@cfdt-ecureuil.com

Adresse site interne CFDT Caisses d'Epargne : www.cfdt-ecureuil.com